

De : L'équipe SPRE [mailto:disco@spre.fr]

Envoyé : jeudi 4 mars 2021 15:37

À :

Objet : IMPORTANT - utilisation du portail Internet SPRE pour la gestion administrative



Société pour la Perception de la Rémunération Equitable
de la communication au public des phonogrammes du commerce

Madame, Monsieur,

Votre client nous a communiqué vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter directement.

Notre société a pour mission légale de collecter la rémunération équitable due par les établissements diffusant de la musique enregistrée dans le cadre de leur activité au profit des artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes.

Nous vous adressons ce courriel car l'activation du portail Internet SPRE n'a pas encore été réalisée par votre client. Nous lui avons adressé une information l'invitant à activer son espace sur le portail et à vous désigner comme tiers déclarant.

Le portail Internet SPRE doit devenir votre **accès privilégié** pour nos échanges et la gestion déléguée du compte de votre client, ceci afin de garantir le bon suivi de nos interactions. En effet, étant donné l'activité réduite des effectifs de la SPRE, nous ne sommes plus en mesure de traiter efficacement l'exhaustivité des courriers et courriels nous parvenant.

Grâce à ce portail, vous pouvez 24h/24, 7J/7 :

- Consulter et télécharger **extrait(s) de compte et documents comptables**
- Transmettre le(s) **déclaration(s) annuelle(s)**
- Communiquer tout **changement de situation**
- **Nous contacter** au besoin

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe SPRE